



N° 967 - 20 mars 2009

La réglementation des droits des voyageurs doit être praticable

A quelques jours d'un débat et d'un vote cruciaux au Parlement européen, les industries européennes du voyage et des transports en commun exigent des droits praticables et adaptés pour les usagers des autobus et des autocars en Europe, élaborés sur la base d'une évaluation d'impact.

Bruxelles – En amont du débat et du vote central devant avoir lieu au Parlement les 30 et 31 mars 2009, l'[ECTAA](#), l'[ETOA](#), l'[UITP](#) et l'[IRU](#)*, les quatre associations représentant le transport collectif de personnes et l'industrie du voyage, appellent les membres de la Commission Transport et Voyage du Parlement européen à privilégier une réglementation praticable et adéquate pour les droits des voyageurs, dans l'intérêt des usagers comme des entreprises.

L'industrie européenne du transport par autobus et autocar et le secteur européen du voyage réclament une évaluation d'impact approfondie des coûts globaux qu'impliquerait la mise en œuvre des règles proposées, afin de garantir un débat fondé sur les faits avant toute prise de décision.

Tom Jenkins, Directeur Exécutif de l'ETOA, insiste sur le fait que « Comme pour toute législation, ces mesures semblent vertueuses : étendre les droits des voyageurs aux passagers des autocars paraît juste et semble dans l'ordre des choses. Mais ces mesures ne viennent pas combler un vide. Les autocars sont le mode de transport routier le plus sûr avec l'impact écologique le plus faible. Pourtant, nous assistons chaque année au déclin du nombre de personnes choisissant de prendre l'autocar pour partir en vacances. Les raisons de cette popularité croissante de la voiture privée sont complexes, mais ce phénomène est manifestement nuisible à la sécurité routière et à l'environnement. Nous pouvons néanmoins affirmer que cet abandon progressif n'est pas dû à un manque de 'droits' : de quels droits comparatifs jouissent les passagers des voitures privées ? Cette proposition est, de toute évidence, contre productive. Elle menace une industrie socialement bénéfique à tous mais pourtant fragile, et apporte une aide à des personnes qui n'en n'ont pas besoin et ne l'ont pas demandée. »

Le Vice-président de l'IRU, Graham Smith, souligne : « Les autocaristes et les exploitants d'autobus ont tout intérêt à améliorer la qualité et la palette des services qu'ils proposent afin d'accroître la satisfaction de leur clients, y compris de ceux qui souffrent de handicaps. Toutefois, le secteur demande que la réglementation des droits des voyageurs soit proportionnée et applicable sur le terrain, car il faut bien comprendre que si ces règles sont impossibles à appliquer et empêchent les opérateurs d'offrir leur services, ces droits des voyageurs ne serviront plus à rien. »

Selon le Président du Comité UITP-UE, Guido del Mese, « L'intégration multimodale des transports publics routiers, ferroviaires et fluviaux est essentielle à l'attractivité de nos réseaux urbains et régionaux transportent 60 milliards d'usagers chaque année.



L'approche modale proposée est contre productive et devrait être abandonnée pour notre secteur. En outre, le Règlement proposé ignore la réalité des transports publics urbains et régionaux, et nombre de ses dispositions seraient inapplicables. »

Akis Kelepeshis, Président de l'ECTAA, déclare : « L'introduction de droits pour les passagers des autobus et des autocars similaires à ceux accordés aux usagers des autres modes de transport va accroître l'attractivité du secteur, et est donc bienvenue. Cela dit, certaines clauses, notamment celle avancée pour le régime de responsabilité, doivent être adaptées aux spécificités du secteur qui est largement dominé par les petites et moyennes entreprises. »

* * *

* **Les Associations d'Agents de voyages et de Tour Opérateurs européens (ECTAA)** sont la voix des agents de voyages et des tours opérateurs européens. Elle rassemble les associations d'agents de voyages et de Tours opérateurs de 26 Etats membres de l'UE, de deux Etats candidats à l'accession, ainsi que celles de la Suisse et de la Norvège.

L'Association européenne des Tours opérateurs (ETOA) offre une représentation à l'échelle européenne des intérêts des tours opérateurs organisant des voyages à destination et au sein de l'UE, des prestataires de voyages et leurs fournisseurs européens. L'ETOA aujourd'hui est la voix des organisateurs de voyage à destination de l'Europe, avec plus de 400 membres.

L'Association internationale des transports publics (UITP) est un réseau international d'autorités, opérateurs, décideurs, instituts universitaires et prestataires de transports et de services publics. Elle constitue une plateforme de coopération mondiale, de développement entrepreneurial et d'échange de savoirs-faires entre ses 3 100 membres répartis dans 90 pays. L'UITP est le défenseur mondial des transports publics et de la mobilité durable, et le promoteur des innovations du secteur.

L'Union Internationale des Transports Routiers (IRU), par le biais de son réseau d'associations nationales réparties dans 74 pays, représente l'ensemble de l'industrie du transport routier à travers le monde. Elle se fait la voix des exploitants d'autobus, d'autocars, de taxis et de camions, qu'ils soient organisés en flotte ou en exploitation individuelle.

* * *

Contacts presse:

- ECTAA, Paolina Marone, +32 (0)2 644 34 50, secretariat@ectaa.org
- ETOA, David Tarsh, +44 (0)20 7602 5262, david@tarsh.com
- UITP, Aline Talabard, + 32 2 663 66 72, aline.talabard@uitp.org
- IRU, Juliette Ebélé, +41 22 918 27 07, Press@iru.org